

## AVIS DE NON-CONSOMMATION D'EAU EN VIGUEUR DÈS MAINTENANT

**Saint-Martin, le 12 novembre 2021, 16h00** – La Municipalité de Saint-Martin informe ses citoyens qu'en raison des travaux et d'essais de pompage de nouveaux puits, un avis de non-consommation d'eau est émis.

Il est donc demandé aux résidents de ne pas consommer l'eau du robinet et d'utiliser uniquement de l'eau embouteillée.

De l'eau embouteillée doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, JUSQU'À LA DIFFUSION D'UN AVIS CONTRAIRE :

- La préparation des breuvages, jus, boissons chaudes, biberons et aliments pour bébé;
- La cuisson et la préparation d'aliments (par exemple, faire des soupes, du riz, des mijotés, etc.)
- Le lavage des fruits et légumes qui seront consommés crus et la préparation des plats et aliments à cuire;
- La fabrication de glaçons;
- Le brossage des dents et le rinçage de la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.

Vous pouvez utiliser de l'eau non bouillie pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Laver les vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

NE PAS FAIRE BOUILLIR L'EAU :

- L'ébullition de l'eau pourrait faire augmenter la concentration de contaminants pouvant être présents dans l'eau.

Merci de votre collaboration